

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE DU BUDGET DU LUNDI
4 DECEMBRE 2023 A 20H00 A LA
HALLE POLYVALENTE A EPENDES**

Présidence	M. Patrick Gendre, Syndic
Secrétaire	Mme Laetitia Weber, Secrétaire communale remplaçante
Scrutateurs	Mme Isabelle Baiutti pour le secteur 1 et la table du Conseil communal M. Noé Bongard pour le secteur 2 M. Gabriel Thévoz pour le secteur 3 M. Loris Overney pour le secteur 4
Membres présents	100 personnes
Habilités à voter	99 personnes
Majorité	50 voix
Membres excusés	Mme Marie-Claude Sturzenegger Mme Marie-Claire Hayoz M. Stéphane Schneuwly

Il est 20h04 lorsque M. Patrick Gendre, Syndic, déclare ouverte l'Assemblée communale. Le Conseil communal souhaite la bienvenue aux participants qui ont répondu à la convocation à cette Assemblée communale. M. le Syndic débute la séance par un mot de bienvenue :

*« Messieurs les Députés,
Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,
Mesdames, Messieurs,*

C'est un très grand honneur pour moi de vous saluer de la part de l'ensemble du Conseil communal pour cette nouvelle Assemblée législative de notre commune. Nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation et de nous avoir rejoints ici à la halle polyvalente d'Ependes ainsi que de consacrer un peu de votre temps aux affaires communales.

A quelques jours de la fin de notre troisième année comme nouvelle commune fusionnée, il est d'une certaine manière l'heure de faire un premier petit bilan. Il est en fait relativement usuel de faire une évaluation de mi-législature. C'est quelque chose de nouveau pour le Conseil communal en place. Il nous semblait pertinent de vous rapporter tant les réussites que les défis que nous avons identifiés. Il est important de faire bon usage d'un tel temps d'arrêt et 36 mois est une période déjà relativement longue sur laquelle tirer quelques enseignements.

En guise d'introduction à cette huitième Assemblée communale, mes collègues et moi souhaitons partager avec vous nos impressions et sentiments sur le travail réalisé ! Nous n'avons pas chômé ! Sans vous en dresser une liste exhaustive, je mentionnerai simplement trois choses :

- La volonté marquée de ce Conseil de vouloir communiquer avec la population et de prendre le temps pour mettre sur pied ce dialogue indispensable à une bonne cohésion.*

- *Le déblocage de grands chantiers pour notre communauté. Un projet d'EMS qui devrait se dessiner dans les mois à venir et des infrastructures aujourd'hui nécessaires à la vie scolaire, sportive et culturelle de notre commune. Sans oublier l'amélioration des installations liées à l'adduction d'eau, à l'épuration, les équipements scolaires, le maintien et l'amélioration de la fonction d'accueil de l'Auberge communale et l'aménagement de chemins forestiers, et autant d'autres qui sont planifiés et verront le jour dans les années à venir.*
- *3^{ème} chose : 21 règlements internes ou de portée générale. Pour la petite histoire, le délai des 2 ans est inscrit dans la Loi sur les communes parce qu'il était indispensable d'en mettre un relativement court (demi-législature) pour inciter les communes nouvellement fusionnées à se mettre au travail ! Peu y sont arrivées, mais nous l'avons fait ! Les Assemblées furent longues, mais les choses ont été faites dans les règles de l'art et je vous en remercie.*

Le premier objectif de cette législature est bel et bien de donner vie à cette nouvelle commune et sur ce point nous réalisons qu'il reste encore quelques chantiers, mais que dans l'ensemble les choses se passent plutôt très bien. La perception de Bois-d'Amont au-delà de ses frontières est excellente et nous sommes régulièrement félicités pour les choses qui ont été mises en place.

D'ici à avril 2026 il nous reste encore beaucoup de choses à faire et à améliorer. Mais il y a un thème qui nous paraît essentiel, soit poursuivre la professionnalisation de l'administration et la rendre la plus efficace possible. Les 5,6 équivalents plein-temps actuels réalisent un travail important et en perpétuelle augmentation. Cependant, mes collègues et moi sommes encore très impliqués dans des tâches administratives qui devraient progressivement être transférées. Nous voyons aussi que les activités d'une administration communale se complexifient beaucoup et demandent toujours plus. Pas mal de réglages restent encore à faire et c'est sans compter avec les nouveaux défis que nous nous sommes lancés.

J'aimerais ici faire une pause dans mon bilan pour remercier mes collègues pour leur implication, leur attitude toujours positive et constructive, leur engagement, leur persévérance et surtout l'excellente ambiance qui règne dans tous nos échanges et séances de travail. S'ils n'avaient pas tous retroussé leurs manches plus de fois que vous ne pouvez l'imaginer, on n'aurait certainement pas accompli autant ! Merci à vous tous ; même si le travail ne manque clairement pas et que les défis que nous nous sommes fixés sont énormes, collaborer avec vous est un vrai bonheur !

Voilà, nous avons aussi identifié plusieurs points d'amélioration, comme des risques auxquels nous sommes confrontés. Avec des sujets de plus en plus complexes, notamment en lien avec les législations cantonales, nous savons que la communication que je décrivais comme bonne il y a quelques instants doit encore être travaillée et que sur certains aspects d'organisation interne nous avons encore une certaine marge de manœuvre et de progression. Nous souhaitons avant tout poursuivre dans le développement de la cohésion communale, l'attractivité de nos villages et l'encouragement aux initiatives des sociétés locales. La vie de village, en fait.

D'ailleurs, n'oubliez pas les fenêtres de l'Avent qui sont organisées jusqu'au 23 décembre chez vos voisins, comme peut-être à l'autre bout de la commune. Je ne peux que vous inviter à y participer et à partager une tasse de vin chaud.

Enfin, nous avons évidemment évoqué la suite. Les deux prochaines années, mais également celles qui suivent... Les projets que nous avons lancés et qui, je l'espère, trouveront votre soutien, devront être portés et développés. La liste, vous la connaissez. Le Conseil souhaite qu'ils se réalisent, même si leur finalisation devait avoir lieu dans une autre législature. Pour

cela également il nous faut pouvoir compter sur une administration professionnelle et suffisamment dotée.

En fait, une chose est sûre, une quantité incroyable de travail a été abattue par le Conseil et tous les collaborateurs de la commune. Si le Conseil s'est beaucoup engagé au cours de ces trois premières années, c'est aussi le cas de toutes les personnes qui collaborent avec nous :

- l'équipe de l'administration, par ordre alphabétique : Anne, Angélique, Didier, Isabelle, Jérôme, Laetitia, Marilyne, Myriam et Rachel*
- ceux que nous appelons nos hommes forts : Carlos, Frédo et Paul*
- ainsi que toutes les personnes qui nous soutiennent régulièrement ou plus ponctuellement*

Le sentiment que nous partageons tous est bien celui d'un ouvrage collaboratif avec un gros travail accompli et de grands défis pour la suite.

Merci pour votre attention, j'ouvre ainsi l'Assemblée de ce soir.»

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. Comme la Loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante. Par conséquent, M. le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir attendre le micro, puis indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Ont prié l'Assemblée de bien vouloir les excuser pour la séance de ce soir :

- Mme Marie-Claude Sturzenegger
- Mme Marie-Claire Hayoz
- M. Stéphane Schneuwly

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille Officielle n°47 du 17 novembre dernier
- par une circulaire tout-ménage sous la forme du bulletin communal n°6 de décembre 2023
- par l'affichage aux piliers publics

L'ensemble des objets qui seront discutés ce soir vous ont ainsi été annoncés. Leur présentation de manière exhaustive a été faite dans le bulletin communal et les dossiers y relatifs étaient disponibles auprès de l'administration ainsi que sur le site internet de la commune. M. le Syndic demande s'il y a des questions concernant la convocation. Etant donné que cela ne semble pas être le cas, il propose de passer à la désignation des scrutateurs, qui sont :

- Mme Isabelle Baiutti pour le secteur 1 et la table du Conseil communal
- M. Noé Bongard pour le secteur 2
- M. Gabriel Thévoz pour le secteur 3
- M. Loris Overney pour le secteur 4

M. le Syndic remercie les scrutateurs et les prie de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Pour le secteur 1 et la table du Conseil communal	43 personnes
Pour le secteur 2	21 personnes
Pour le secteur 3	31 personnes
Pour le secteur 4	<u>5 personnes</u>
TOTAL	100 personnes

M. le Syndic précise que des cartons de couleur ont été remis aux personnes qui sont entrées dans la salle. Ceux qui n'en ont pas reçu sont invités à lever la main pour que le personnel puisse leur en amener.

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les Assemblées communales sont publiques. Hormis Mme Weber et MM Perrin et Page, M. le Syndic prie toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune de bien vouloir le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant le droit de vote. Une personne se présente.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 99 ; la majorité absolue est donc de 50 voix.

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement selon le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 25 septembre 2023
2. Budget 2024
 - 2.1 Investissements
 - 2.1.1 Approbation d'un investissement de CHF 88'000.- pour une amélioration énergétique de l'école d'Arconciel (fenêtres et luminaires)
 - 2.1.2 Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel
 - 2.1.3 Approbation d'un investissement de CHF 300'000.- pour la phase de concours de projets de nouvelles infrastructures communales
 - 2.2 Compte de résultat (fonctionnement)
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Présentation de la planification financière 2025-2029
4. Informations et divers

M. le Syndic précise qu'un autre enseignement de ces premières années est également la longueur des Assemblées de la nouvelle commune. Comme les participants l'auront vu, l'ordre du jour de la séance de ce soir est relativement léger. Après chaque Assemblée, le Conseil communal dédie une partie de sa séance suivante pour débriefer sur le déroulement de la soirée. Il discute toujours des débats qui suivent les présentations. Un des points qui a été relevé à plusieurs reprises est une certaine longueur de la présentation des comptes, que ce soit pour l'explication du budget ou le bouclage de l'année antérieure. C'est pourquoi le bulletin communal distribué est également plus complet qu'à son habitude et traite de manière plus détaillée ces aspects. Les citoyens l'auront compris, M. le Syndic va essayer d'être moins exhaustif durant cette partie de l'ordre du jour. Il précise cependant que ce sera toujours avec un très grand plaisir pour les membres du Conseil communal de développer un point ou un autre lors de la partie dédiée aux questions. M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des questions au sujet du tractanda de l'Assemblée de ce soir.

M. Jacques Clément demande si les investissements seront approuvés avec le budget 2024, à la fin de la présentation des comptes. M. le Syndic répond qu'il y a un vote à chaque point et que les budgets d'investissement et de fonctionnement seront approuvés au terme des présentations.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, M. le Syndic propose de passer au vote.

Approuvez-vous l'ordre du jour tel que présenté ?

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

M. le Syndic propose de débiter directement avec l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 25 septembre dernier. Ce dernier pouvait être consulté à l'administration communale et sur le site internet de la commune dix jours avant l'Assemblée. Conformément aux dispositions légales, il ne sera pas lu.

Lors de cette soirée, les 134 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé à une très large majorité le seul point soumis au législatif qui concernait un investissement de CHF 60'000.- pour l'étude de la transformation du bâtiment « Au village 18 » à Ependes. Le Conseil communal avait également informé sur les différentes analyses et études réalisées dans le cadre des nouvelles infrastructures communales imaginées dans le secteur du Rialet. Dans son introduction, M. le Syndic donnait également des nouvelles concernant la suite du projet d'EMS dans le secteur du Pré du Bugnon à Ependes.

M. le Syndic demande si un citoyen souhaite émettre une observation au sujet du procès-verbal. Etant donné que cela ne semble pas être le cas, il propose de passer au vote.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 25 septembre 2023 ?

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 2

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 septembre 2023 est donc approuvé à une large majorité. Le Conseil communal adresse un grand merci à Mme Laetitia Weber pour sa rédaction.

2 – BUDGET 2024

Sans plus d'introduction, M. le Syndic propose de passer à l'examen du budget 2024 de la commune. La présentation débute par le budget des investissements et continue avec la présentation des trois objets que le Conseil communal souhaite soumettre à l'approbation du législatif. La présentation s'achèvera avec le budget de fonctionnement, ou compte d'exploitation.

2.1 – INVESTISSEMENTS

M. le Syndic parcourt les différents éléments du budget des investissements pour l'année 2024 en se basant sur la vue par tâches présentée dans le bulletin comme à l'écran.

Une erreur s'est glissée dans le bulletin, les citoyens l'auront bien compris, c'est la rubrique « Administration générale », qui inclut notamment tous les bâtiments administratifs de la commune, qui devait figurer comme titre aux deux premiers objets. Ceux-ci incluent la poursuite du projet de chauffage à distance au centre du village d'Arconciel ou, de manière plus réduite, le remplacement du système de production de chaleur du complexe communal. Ce projet a été démarré en début d'année avec l'approbation du crédit d'étude en décembre 2022 et fait actuellement l'objet d'une évaluation complète et étendue par la Commission de l'énergie et le Conseil communal. Le projet est pour l'instant toujours inscrit avec le montant initialement estimé à CHF 1'000'000.- ; une fois précisé, ce projet sera présenté à l'Assemblée.

Le deuxième projet concerne la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins et sera présenté plus tard par Mme Sylvie Heimo, Conseillère communale responsable des bâtiments communaux.

Dans la rubrique « **Formation** », qui intègre notamment les bâtiments scolaires, se trouve le premier projet qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée de ce soir, et qui sera également présenté par Mme Heimo.

Sous l'intitulé « Aménagement de deux salles de classe », se trouve la future réalisation du projet qui est en cours d'évaluation par l'architecte mandaté pour la réfection du bâtiment « Au village 18 » à Ependes. Ce mandat avance bien, le groupe de travail a rencontré la Commission cantonale des bâtiments scolaires à la mi-novembre pour étudier les différentes solutions envisageables et les possibilités de subventionnement. Les coûts estimés à ce jour se montent à environ CHF 1'000'000 avec des aides financières cantonales encore difficiles à préciser, estimées cependant à environ CHF 100'000.-. Le projet définitif sera présenté lors d'une prochaine Assemblée.

Sous le titre numéro 3 se trouve le troisième et dernier projet qui vous sera présenté ce soir, soit la phase de concours dédiée à la future réalisation des nouvelles infrastructures communales dans le secteur du Rialet, que Le Conseil souhaite développer.

Dans la rubrique « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » se trouve une estimation des taxes de raccordement pour de nouvelles constructions.

En résumé, le budget des investissements pour l'année 2024 présente un total net de CHF 2'308'000.-, incluant les trois nouveaux projets présentés ce soir, les autres projets étant des reprises de travaux n'ayant pas pu être réalisés cette année et des intentions qui nécessitent encore un peu de travail pour être présentés.

M. le Syndic remercie d'avance l'Assemblée de garder ses questions ou remarques pour la fin de chaque intervention, et propose de passer à la présentation des objets soumis à son approbation.

2.1.1 – APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 88'000.- POUR UNE AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE D'ARCONCIEL (FENÊTRES ET LUMINAIRES)

M. le Syndic cède la parole à Mme Sylvie Heimo, Conseillère communale en charges des bâtiments communaux, pour présenter le projet de remplacement de fenêtres et de luminaires dans l'école d'Arconciel, permettant une amélioration énergétique du bâtiment.

Mme Heimo salue les personnes présentes. Elle indique que le Conseil communal a requis de Groupe E l'établissement d'un quick-check de ses bâtiments, c'est-à-dire une petite étude sommaire qui donne des indications quant à l'état et à la performance énergétique des bâtiments. Elle formule également différentes propositions spécifiques à chaque bâtiment, car certains montrent des signes de vieillissements et nécessitent des rénovations, notamment en matière énergétique.

Le Conseil communal doit prioriser les interventions et le quick-check concernant l'école d'Arconciel présenté à l'écran permet de constater que l'état du bâtiment est jugé plutôt bon, avec la note moyenne de 1 au haut du tableau, tandis que les performances énergétiques, dans le tableau du bas, sont médiocres avec la note F.

La deuxième partie de la fiche pour ce bâtiment propose différentes mesures, classées en trois catégories : dans la première colonne les mesures à court terme, dans la seconde colonne, les mesures à moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon de 5 à 15 ans, et dans la troisième colonne les mesures qui pourront attendre 15 ans. Bien que difficilement lisible, la fiche présentée donne une idée de ce qu'est ce quick-check. Pour l'école d'Arconciel, les mesures à court terme concernent les fenêtres, l'isolation du plafond du sous-sol, le remplacement de la chaudière à mazout et le changement des luminaires.

Les actions proposées par Groupe E n'ont pas toutes la même complexité, et certaines nécessitent des études complémentaires menées par des professionnels. Mais s'agissant de l'école d'Arconciel, les mesures qui sont proposées ce soir apparaissent comme étant nécessaires sans qu'il faille mener d'étude complémentaire.

Il s'agit d'abord du changement de 16 fenêtres qui datent encore de 1984, soit celles qui sont situées au premier étage, à la salle des maîtres et dans la salle de bricolage au sous-sol. Elles seront remplacées par des fenêtres en bois-métal triple-vitrage. Il s'agit également de remplacer les luminaires de tout le bâtiment, dont la date de pose n'a pas pu être déterminée. Ils ne correspondent plus aux standards actuels.

Avant de procéder à ces investissements, il sera judicieux d'établir un CECB +, soit le certificat énergétique cantonal du bâtiment qui permettra de requérir des subventions cantonales pour les travaux envisagés. Il est à noter que ce CECB + est valable 10 ans, ce qui veut dire qu'il sera encore valable lorsqu'il s'agira de procéder aux prochaines mesures nécessaires sur ce bâtiment.

Un montant représentant des divers et imprévus d'environ 5% est ajouté à la demande d'investissement.

En conclusion, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un investissement de CHF 88'000.- pour l'établissement d'un CECB+, le remplacement de 16 fenêtres et le remplacement de l'ensemble des luminaires. Ce montant ne tient pas encore compte des

éventuelles subventions cantonales. Il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour cet investissement, financé par les liquidités communales. Mme Heimo ouvre la discussion.

Mme Claudia Cotting relève le montant de CHF 38'000.- évoqué pour le changement des fenêtres, et s'étonne que le Conseil se base sur une estimation pour articuler ce chiffre. Mme Heimo lui répond que ce montant est basé sur la facture des fenêtres qui ont été changées cette année, soit une facture très récente.

Mme Béatrice Torche demande si les LED choisis sont adaptés au travail sur une longue durée car elle relève qu'il existe des critiques à ce propos. Mme Heimo garantit que la question sera posée à l'installateur.

M. Didier Dumée revient sur montant de CHF 40'000.- pour le remplacement des éclairages par du LED et demande si le Conseil communal dispose d'offres. Mme Heimo lui confirme avoir reçu une offre. M. Dumée estime qu'il en faudrait trois. Mme Heimo réfute en indiquant que c'est le principe et le montant de l'investissement qui sont soumis ce soir au vote. Si celui-ci est approuvé, alors le Conseil communal demandera trois offres et en sélectionnera une.

M. le Syndic remercie Mme Heimo. Il précise que ce projet a été soumis à la Commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un investissement de CHF 88'000.- pour l'amélioration énergétique de l'école d'Arconciel tel que présenté. Etant donné qu'il n'y a plus de question, il propose de passer au vote et invite celles et ceux qui approuvent cet investissement à le manifester.

Approuvez-vous l'investissement pour l'amélioration énergétique de l'école d'Arconciel ?

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 3

L'investissement pour l'amélioration énergétique de l'école d'Arconciel est donc approuvé à une très large majorité et M. le Syndic remercie l'Assemblée.

2.1.2 – APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 70'000.- POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA GRANDE SALLE DE L'AUBERGE DES TROIS SAPINS À ARCONCIEL

M. le Syndic poursuit en indiquant que la Commission de l'énergie, menée par M. Oberholzer, est très efficace et propose des projets. Il cède une nouvelle fois la parole à Mme Sylvie Heimo pour présenter le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel.

Mme Heimo remercie la Commission de l'énergie et indique que cette dernière a procédé à une évaluation des toitures des bâtiments communaux en vue d'y installer des panneaux photovoltaïques.. La grande salle du Café des Trois Sapins est arrivée en première position de cette analyse pour les raisons suivantes :

- sa toiture plate offre une surface généreuse,

- elle a été refaite en 2010 et ne nécessite aucune adaptation pour accueillir des panneaux photovoltaïques,
- aucun bâtiment ou arbre voisin ne vient lui porter de l'ombre,
- et enfin le bâtiment, de par son affectation de restaurant, utilise passablement d'électricité et pourra donc consommer lui-même une partie importante de l'électricité qui sera produite.

Sur ce toit, il est donc envisagé de poser environ 190 m² de panneaux photovoltaïques, ce qui correspond à une production annuelle d'environ 40'000 kWh. Dans l'immédiat, l'électricité sera vendue aux tenanciers du restaurant pour un prix légèrement inférieur à celui du marché. Il est à noter que, pour 2024, Groupe E a fixé un prix public à 32 ct. La part non-utilisée de l'électricité produite sera revendue au distributeur étatique au prix de 14.45 ct. Le Conseil communal table ainsi sur un produit annuel se situant entre CHF 6'000 et 8'000.-. Le chiffre exact dépendra de la consommation du restaurant.

Dès 2026, il sera possible de créer une communauté électrique locale. Ainsi, l'électricité produite sur le toit de la grande salle pourra être virtuellement consommée à l'école, à l'administration communale ou ailleurs dans la commune sans qu'il ne soit nécessaire de vendre l'électricité communale à Groupe E d'un côté, et d'un autre de la lui racheter pour les autres bâtiments. Ce principe de communauté électrique locale vient certes d'être voté par le Parlement fédéral et les détails ne sont pas encore connus.

Le Conseil communal dispose de plusieurs offres qu'il devra analyser et comparer précisément. Il s'assurera également que les prix proposés sont toujours valables dès lors que la plupart des offres datent du mois de septembre 2023.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un investissement de CHF 65'000.-, avec une marge pour divers et imprévus de CHF 5'000.-, soit un total de CHF 70'000.-. Il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt et car les liquidités communales permettent de financer cet investissement. Mme Heimo fait encore deux remarques par rapport à ces montants. Premièrement, ces panneaux photovoltaïques peuvent bénéficier de subventions de la part de Pronovo, soit l'organisme pour la mise en œuvre des programmes fédéraux d'encouragement des énergies renouvelables. Cette subvention n'a pas encore été intégrée dans la demande d'investissement, mais selon les entreprises qui ont fourni des offres, l'installation pourrait être subventionnée à hauteur de CHF 15'000.-; le décompte d'investissement qui sera présenté en temps voulu tiendra naturellement compte du montant exact de la subvention. Deuxièmement, et contrairement au cas de l'école d'Arconciel, il n'est pas nécessaire de disposer d'un CECB+ pour obtenir des subventions de la part de Pronovo. Mme Heimo demande à l'Assemblée si elle a des questions.

Mme Catherine Schorderet souhaite savoir pourquoi le projet n'intègre pas des panneaux solaires sur l'immeuble communal. Cette possibilité est évoquée depuis longtemps afin que l'administration puisse utiliser cette électricité qui coûterait ainsi moins cher. Mme Heimo lui répond que ce projet est une première étape. Les autres toitures des bâtiments communaux présentent trop de découpes et il est moins intéressant d'y poser des panneaux. Mais la réflexion pourra être menée dans un deuxième temps.

M. Didier Dumée souhaite savoir quelle sera l'inclinaison de la structure posée sur ce toit plat. Mme Heimo lui répond que les quatre offres reçues prévoient des types de pose différents mais à priori c'est une inclinaison de 10° qui est prévue. M. Dumée indique qu'avec cette inclinaison, la production sera nulle au printemps et en automne, et encore plus nulle en hiver. Selon les indications trouvées sur internet et l'azimut de l'horizon, il faudra des panneaux inclinés entre 30 et 45°. Mme Heimo le remercie et prend bonne note de sa remarque.

M. Laurent Reynaud se demande s'il est prévu de poser des panneaux sur le nouveau bâtiment scolaire à Ependes. Mme Heimo lui répond que la décision n'a pas été prise à ce stade car le Conseil communal est au début du projet. Elle retient sa remarque.

M. Samuel Dousse demande s'il est possible de créer un réseau local avec les infrastructures existantes dans le cadre d'un réseau virtuel. Mme Heimo indique qu'il a été demandé de mettre en réseau l'administration et les logements adjacents, mais que toutes les entreprises consultées ont répondu que le prix serait exorbitant par rapport à l'installation elle-même. Si les panneaux sont posés à la fin de l'année 2024, on sera rapidement en 2026 pour créer une communauté virtuelle.

M. le Syndic remercie Mme Heimo. Il précise que ce projet a été soumis à la Commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel. Il propose de passer au vote et invite les citoyens qui approuvent cet investissement à le manifester.

Approuvez-vous l'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel ?

Pour : 97

Contre : 1

Abstention : 1

L'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel est donc approuvé à une très large majorité et M. le Syndic remercie l'Assemblée.

2.1.3 – APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 300'000.- POUR LA PHASE DE CONCOURS DE PROJETS DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

M. le Syndic rappelle que le 27 février dernier, plus de 200 intéressés s'étaient déplacés pour découvrir le projet de nouvelles infrastructures communales. Lors de l'Assemblée du 22 mai 2023, le Conseil communal avait pris le parti de revoir le planning initial et avait demandé l'accord du législatif pour étudier de manière plus étendue ce projet, son impact sur la zone et répondre aux préoccupations de certains.

Les résultats des études, de l'analyse financière menée avec la collaboration de l'organe de révision ainsi que le concours de la Commission financière étaient transmis en septembre.

Avaient également été évoqués les défis qu'il restait à traiter, notamment la gestion des déchets. Le test en cours devrait permettre de mieux comprendre les habitudes des habitants de la commune, ainsi que les solutions envisageables.

Désormais, les aspects géologiques et hydrologiques de la zone sont connus et parfaitement gérables, les questions d'adduction en eau et d'épuration ont été anticipées. Les contraintes en lien avec le trafic supplémentaire devront faire l'objet d'une étude dont la définition du cahier des charges est en cours. La question d'une voie d'accès - troisième voie depuis Ependes - a été soumise au bureau Team+ qui a pu confirmer les premiers échanges avec les services de l'Etat, c'est-à-dire que cette contrainte n'est pas imposée.

Des approches de réhabilitation de la halle où se tient actuellement l'Assemblée sont en cours de discussion. Quelles que soient les variantes évoquées, ce grand volume gardera sa vocation publique. Finalement, l'approche financière a été réalisée, présentée et sera remise à jour aussi souvent que nécessaire.

Depuis le mois de septembre, le travail s'est poursuivi. S'agissant du terrain de football, les services d'un bureau spécialisé dans la réalisation de telles infrastructures ont été requis ; un échange avec le FC Haute-Sarine pour discuter des besoins, exposer les contraintes et fixer les buts a eu lieu.

La revitalisation du ruisseau du Rialet vient compléter les réflexions, et sur recommandation des services concernés, sa faisabilité est analysée, en y incorporant l'ajout de végétation pour une meilleure intégration du projet.

Le groupe de travail, constitué de Mmes Sylvie Heimo et Laetitia Weber, et de MM Marc Money et Patrick Gendre, est aujourd'hui prêt à démarrer le projet. Le Conseil communal dans son ensemble approuve et soutient le travail effectué et les objectifs fixés. La Commission d'aménagement reconnaît l'importance du projet et le potentiel de la zone en combinaison avec le projet d'EMS mené par le Réseau Santé Sarine. La Commission financière n'a pour l'heure pas identifié de risque majeur.

La présentation de ce soir a pour but d'aller de l'avant car la clause du besoin a été démontrée. L'approche du Conseil communal tient naturellement compte de l'évolution démographique de la commune. Les sociétés contactent régulièrement le Conseil communal pour connaître la suite du projet et leurs besoins ont été entendus. Le concept final pour la gestion des déchets doit encore être défini, mais cet aspect doit malgré tout être intégré dans le cahier des charges du concours. C'est pourquoi un espace dédié à la gestion des déchets sera inclus dans le projet. Les infrastructures de déchetterie pourront être détaillées dans le cahier des charges si les tests menés actuellement en démontrent le besoin.

Le projet que le Conseil communal souhaite mettre au concours dès le début de l'année 2024 prévoit un bâtiment comprenant une salle polyvalente double, des abris PC, une cuisine et des locaux de rencontre. A l'extérieur viennent s'ajouter un couvert attenant au bâtiment principal et un espace libre important permettant la pratique du sport en extérieur tout en étant partiellement à l'abri, mais également l'organisation de fêtes villageoises. Il s'agit également d'anticiper des espaces et des volumes qui seront disponibles pour de futurs besoins communaux ou même régionaux. Le but est de ne pas se retrouver sans potentiel d'agrandissement, tout en respectant l'affectation de la zone. Le concours se focalisera sur la halle polyvalente, son organisation intérieure et son emplacement qui devra permettre le développement de la zone selon les besoins futurs. L'intégration du bâtiment dans le site sera bien entendu importante et le jury de professionnels y sera sensibilisé.

Le projet envisagé, décrit à l'instant, est pour l'heure estimé à environ CHF 18 millions et pourrait être subventionné à hauteur de CHF 1,5 millions. Ces montants se préciseront au fur et à mesure des prochaines étapes du projet. A l'heure actuelle, les finances communales

permettent de soutenir un tel projet. En tant que Conseillers communaux mais aussi en tant que contribuables, M. le Syndic et ses collègues souhaitent optimiser ces chiffres en cherchant des économies et des solutions pragmatiques.

Le Conseil communal souhaite apprendre de l'expérience d'autres communes et des visites de salle ont été organisées ou sont d'ores et déjà planifiées. Mme Heimo et M. Monney se sont déplacés à Macolin pour participer à un séminaire dédié à la construction des salles de sport du futur. Le Conseil communal veut pouvoir insuffler dans ce projet le meilleur de l'expérience des autres et essayer de ne rien oublier, tout en restant pragmatique et en optimisant les coûts le mieux possible. Le contrôle de ces coûts sera d'ailleurs le cheval de bataille de M. le Syndic. Afin d'assurer son succès tant technique que financier, le Conseil communal souhaite s'entourer de professionnels à même de contrôler durant tout le projet la tenue du budget qui sera accordé par l'Assemblée. Des solutions existent et elles seront mises en place.

Les tableaux présentés en septembre et dans le bulletin communal seront naturellement mis à jour à chaque étape du projet et feront partie de la présentation des budgets en décembre chaque année. A ce jour, l'exécutif peut maintenir le cap et confirmer qu'un tel projet n'engendrera pas d'augmentation d'impôts, ou tout du moins qu'il n'en sera pas le facteur principal.

Aujourd'hui, le Conseil communal souhaite poursuivre le développement au Rialet d'une halle polyvalente. Pour ce faire, il va prolonger le mandat attribué au bureau Page Architectes SA à Fribourg pour le soutenir dans la préparation, la gestion et la mise en place d'un concours d'architectes visant à la réalisation de ce projet. M. le Syndic cède la parole à M. Frédéric Page pour présenter cette deuxième phase du projet.

M. Frédéric Page présente l'organisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte, et à un degré, selon le règlement SIA 142

« Tout d'abord, il est intéressant de savoir que les concours d'architecture et d'ingénierie, organisés selon le règlement SIA 142, perpétuent depuis plus de 140 ans une tradition dont la réputation s'étend au-delà des frontières suisses.

Sur la base d'un cahier des charges clair, l'organisation d'un concours à un degré est une procédure très efficace. Elle permet au mandant d'obtenir un très large éventail de propositions parmi lesquelles choisir la solution optimale.

Cette procédure étant anonyme, elle garantit une égalité de traitement des différentes solutions proposées, ce qui incite de nombreux architectes à étudier un projet, sans rémunération. Seuls des prix sont attribués aux meilleurs projets rendus.

Les concurrents peuvent poser des questions de manière anonyme, au début de la procédure de concours, afin de clarifier les éléments qui ne le seraient encore pas au niveau du programme du concours. Cela permet ainsi de « diriger » dans la bonne direction les concurrents, dans le but d'obtenir des projets aboutis dès la fin de la procédure.

Une fois le lauréat choisi, le projet est développé en étroite collaboration avec le maître de l'ouvrage, sur la base des recommandations que le jury a faites. Le maître de l'ouvrage peut ainsi intégrer dans le développement du projet d'éventuelles considérations complémentaires et le projet n'est pas figé.

Enfin, la procédure est rapide, et son coût est rationnel. En effet, le mandant obtient une grande diversité de propositions d'avant-projet pour un coût limité.

Il est important de relever le fait que c'est au début du développement d'un projet que l'on a le plus d'influence sur sa qualité et son économicité. En effet, plus un projet est développé, plus il est difficile d'y apporter d'importantes modifications. Dans notre cas, une fois que le cahier des charges sera finalisé, c'est-à-dire au début de l'année prochaine, le concours pourra être lancé et validé par une commission pour s'assurer de la bonne exécution du cahier

des charges. Au printemps, les concurrents pourront s'inscrire, poser des questions, et ensuite rendre des projets en automne. S'en suivra la délibération du jury. Voilà dans les grandes lignes la procédure. »

M. le Syndic remercie M. Page. Il indique que l'idée derrière cette phase est de planifier rapidement le concours et de pouvoir passer à l'étape suivante. Beaucoup de choses ont été dites ce soir. Il s'agit d'un projet d'avenir, qui offrira des équipements modernes, de proximité et répondant à une réelle demande, offrant à la commune les moyens de rester attractive. Avec l'EMS, Bois-d'Amont disposera d'infrastructures qui permettront de répondre aux besoins et préoccupations du plus grand nombre.

Ces besoins restent terriblement actuels et des solutions doivent être trouvées rapidement. Avant de passer aux questions, M. le Syndic indique simplement que ce projet a été soumis à la Commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un investissement de CHF 300'000.- pour la phase de concours de projet de nouvelles infrastructures communales, tel qu'il vient d'être présenté. Cette étape en vue de la réalisation des infrastructures discutées sera financée par les liquidités dont dispose la commune et sera amortie dès la réalisation du projet au taux légal de 3%. Dans l'éventualité où le concours ne devait pas déboucher sur la réalisation du projet, l'amortissement serait réalisé en une année. M. le Syndic précise encore que l'investissement pour la réalisation du projet, respectivement des éléments constituant le projet, feront l'objet d'une nouvelle demande à l'Assemblée. Le détail du budget est présenté à l'écran et figure dans le bulletin communal. La parole est donnée à l'Assemblée et M. Page répondra également volontiers.

Mme Francine Sciboz souhaite savoir si, parmi les règles du concours, sera défini le montant maximal à ne pas dépasser de CHF 18 millions. M. Page lui répond par la négative, à ce stade. Une analyse est ensuite faite en comparant les projets. Le jury distinguera les projets qui rentrent dans un concept d'économicité et ceux qui s'en écartent. Il sera possible d'analyser financièrement les projets intéressants. Lors du concours, il n'est pas demandé de chiffrer le projet car c'est un travail très conséquent et impossible à ce stade.

Mme Francine Sciboz souhaite savoir si c'est le côté esthétique, qui attire l'œil, qui va être privilégié. M. Page préfère le côté fonctionnel. Les critères fixés ne sont pas qu'esthétiques. Ils visent également l'intégration dans l'environnement, le développement durable, les coûts, la compacité du projet, ainsi que d'autres éléments. M. le Syndic précise que les critères de base seront décrits dans le cahier des charges du concours. Chaque projet sera évalué et c'est à la commune de fixer les règles du jeu. Mme Heimo et M. Monney ont participé à un séminaire en lien avec la construction de nouvelles halles, où l'importance du côté fonctionnel sur l'esthétique a été mise en avant. Le groupe de travail visite actuellement des halles « à ne pas faire ».

M. René Sonney souhaite savoir si les maquettes sont réalisées en carton ou en 3D. M. Page lui répond qu'il s'agit de maquettes en plâtre de taille identique afin de permettre la comparaison des projets.

M. Didier Dumée demande si le surcoût du transport des enfants d'Arconciel et Ependes à la nouvelle halle a été budgété. M. le Syndic lui répond que les enfants d'Arconciel sont déjà transportés actuellement. Quant aux enfants d'Ependes, leur parcours à pied sera plus court que celui qu'effectuent les élèves du Mouret jusqu'au centre sportif du Mouret.

M. Didier Dumée souhaite connaître le taux d'occupation des gymnastes. À la demande de M. le Syndic, M. Dumée précise qu'il souhaite connaître le nombre de gymnaste au m². M. le Syndic lui répond que ce qui est intéressant, c'est le taux d'occupation par tranche-horaire. Le but est de garantir suffisamment de tranches-horaires pour le cercle scolaire et les sociétés

sportives. Il est cependant possible de chiffrer le nombre de participants au m² pour un lot, mais ce n'est pas la priorité du Conseil communal.

M. Didier Dumée souhaite savoir si le parking disposera de suffisamment de places. M. le Syndic précise que sa réponse est toujours la même que celle qui a déjà été donnée : il n'y aura pas assez de places de parc pour de grandes manifestations, car le projet sera limité au nombre autorisé par la législation. Des solutions alternatives seront trouvées par le Conseil communal.

M. Julien Python souhaite savoir comment est choisi le jury et si la commune est liée par le choix final du jury. M. Page lui répond que la constitution du jury est discutée avec le Conseil communal afin de répondre aux règles. Il sera constitué d'une majorité d'architectes. Leur présence garantit une importante participation puisque les concurrents sont jugés par des pairs. Le jury sera également constitué de non-professionnels, soit des utilisateurs de la commune, afin de garantir que la nouvelle halle sera un outil fonctionnel qui répond aux besoins de la collectivité. Le choix du jury se fait en principe à l'unanimité.

Le jury fera également des recommandations afin de garantir des améliorations du projet choisi. Il est donc important, au stade présent, d'avoir une bonne équipe investie pour trouver des solutions et des références de qualité. Il félicite l'engagement actuel des membres du groupe de travail dans le projet.

M. le Syndic complète en indiquant que le jury sera constitué de deux « noyaux ». Le premier sera composé d'environ cinq membres professionnels et quatre membres non-professionnels. Le deuxième « noyau », plus consultatif, sera constitué par exemple de voisins et de délégués des sociétés locales.

M. Claude Schorderet souhaite que la population soit intégrée à la décision finale et que son vote pèse pour environ 10% par l'attribution de points à chaque projet. M. Page lui répond que les règles du concours ne prévoient pas cette pratique. Il convient de faire confiance au jury retenu, constitué de professionnels et de non-professionnels. M. Schorderet indique que sa proposition s'est faite en Suisse allemande. Mme Heimo lui rappelle que le projet final retenu sera soumis au législatif, qui pourra alors refuser l'investissement. M. le Syndic précise qu'intégrer l'idée de M. Schorderet va à l'encontre du concept d'unanimité voulu par la procédure du concours.

M. Claude Schorderet demande si le concours tient compte d'une tolérance financière, soit un dépassement de budget de 20 à 30%. M. le Syndic lui rappelle que le but du concours est de permettre la future planification du projet. M. Page indique qu'une marge de tolérance de 25% est acceptée par rapport au programme du concours. Il faut tenir compte de l'augmentation des prix dans le domaine. M. Schorderet résume en indiquant que cela représente CHF 5 millions de plus. M. Page lui indique que cette première estimation est basée sur les coûts de construction de halles récentes, qui viennent de s'achever. Cela signifie que leurs coûts ont été calculés avant l'augmentation des coûts des matériaux. S'il est difficile de ne pas sous-évaluer les coûts, il est également important de ne pas les surévaluer. M. le Syndic rappelle que des décisions pourront également être prises en cours de route, en fonction des montants. Il est impossible à ce jour de garantir que la halle ne coûtera que CHF 13 millions. A ce stade, le Conseil communal en est à l'intention. Mais il rappelle également qu'il faut bien démarrer à quelque part.

M. Dominique Roulin souhaite savoir si les prix aux concurrents font partie des directives du concours ou s'il s'agit de rendre le concours attractif. M. Page lui répond que le règlement fixe le montant en fonction de l'approche des coûts. Le montant des prix incite les architectes à déposer des projets. Cela rend le concours attractif.

Mme Chantal Brugger relève qu'un projet de halle double situé entre deux écoles rend son accès difficile. Elle demande si un accès piétonnier ou protégé pour les vélos est prévu. M. le Syndic lui répond que le trottoir actuel conduit déjà les piétons jusqu'au terrain de football, moyennant quelques améliorations. Il ajoute en le montrant sur le plan qu'il est prévu d'étendre le trottoir jusqu'à l'arrêt de bus du Rialet. En parallèle, mais indépendamment de ce projet, le Conseil communal analyse la possibilité de développer la mobilité douce depuis Arconciel.

Mme Jacqueline Piller se demande si une si grande diversité d'offres est nécessaire et si 40 maquettes sont vraiment indispensables. Elle se demande s'il n'est pas possible de reprendre simplement une halle qui donne satisfaction et la reproduire à Ependes. M. Page lui répond qu'il n'existe malheureusement pas de halle clé-en-main, à l'image des villas clé-en-main, et qu'en outre chaque projet doit tenir compte du site sur lequel il sera bâti. Le nombre de 40 maquettes est une estimation et il n'est pas possible de savoir combien de concurrents répondront au concours. Il pourrait y avoir 100 projets comme 20. M. le Syndic indique que le groupe de travail essaie de trouver la halle double parfaite. Des critères seront précisés dans le cahier des charges. Le grand couvert prévu dans le projet rend déjà le concept du Rialet différent de ce qui existe dans la région. C'est une spécificité locale. M. Monney avoue au sujet de ce couvert que le Conseil a repris l'idée de la halle du Mouret.

M. Daniel Python demande qui est le répondant des concurrents pour les questions posées, soit le Conseil communal ou M. Page. Celui-ci lui répond que le répondant est le jury une fois le concours lancé. En effet, le jury est énoncé et les réponses sont préparées et soumises au jury.

M. Daniel Python demande si l'Assemblée peut refuser de voter pour un bâtiment qui coûterait CHF 5 millions de plus. M. le Syndic confirme que chaque étape est soumise à un vote de l'Assemblée. M. Page confirme que l'estimation sera affinée à chaque étape.

M. Pierre Roulin demande que le voisinage soit intégré dans les critères, relevant la proximité d'habitations existantes. M. le Syndic le remercie pour la remarque en indiquant que ce critère est déjà retenu par le Conseil communal.

M. Jacques Clément demande si une petite commune doit réellement entretenir deux terrains de football. M. le Syndic lui répond avoir eu une discussion avec le FC, lequel a fait part de ses besoins, ces derniers étant plus importants que ce que permettent les terrains existants. M. Clément demande si c'est à la commune de financer deux terrains. Il craint que le maintien du terrain d'Ependes n'empêche le développement de la halle à son emplacement. M. le Syndic lui répond que la halle ne pourrait pas être placée sur le terrain de football existant pour des raisons d'aménagement du territoire. M. Page précise qu'il est possible de faire des infrastructures, mais pas des constructions.

M. Dylan Reynaud, représentant du FC, complète la réponse en précisant qu'une délégation du FC a rencontré le Conseil communal. Actuellement, le FC est composé de deux équipes d'actifs, d'une équipe féminine, une équipe de séniors et une centaine de Juniors G et F, sans compter les Juniors du Team Cousimbert. Les terrains du Mouret, d'Ependes et d'Arconciel sont utilisés quasiment à 110%, en tenant également compte du fait que les équipes ne s'entraînent pas sur les terrains principaux pour éviter de les abîmer. Les terrains sont donc utilisés tous les soirs durant la saison active.

M. Didier Dumée indique avoir travaillé durant 40 ans dans le privé et se dit surpris par ce budget phénoménal et par le fait que le Conseil communal compte « filer de l'argent » pour faire un dossier. Il estime qu'un appel d'offres est suffisant, sans distribuer de « bons points ». Mme Heimo rappelle que la commune est tenue au droit des marchés publics et qu'elle ne peut pas choisir les offres comme elle le ferait pour sa propre maison. M. Dumée veut bien

admettre le cahier des charges, mais ne comprend pas qu'on rétribue à hauteur de CHF 300'000.- les personnes qui répondront au concours, ni la rémunération de l'architecte. M. Page lui rappelle que pour lancer un appel d'offres, il faut disposer d'un projet. C'est justement le but du concours. Ce montant est donc le bras de levier le plus important pour choisir le projet le plus efficace et opérationnel. Lors de la réalisation, des procédures différentes pourront être ouvertes : mise en soumission, procédure ouverte, gré à gré, etc.

M. Christian Clément demande quelle est la portée du droit d'auteur une fois le projet choisi. Il souligne qu'il n'a pas été possible de changer des bizarreries de la salle du Mouret. Il souhaite connaître la marge de manœuvre pour ajuster un projet. M. Page indique que le lauréat recevra une liste de recommandations émises par le jury. Si l'architecte n'en tient pas compte, il ne sera pas possible de les imposer. M. Page rappelle que, bien souvent, les concours d'architecture se passent très bien et déplore que les exemples positifs soient moins relayés. Il faut garder un esprit positif et de dialogue.

Mme Claudia Cotting n'a pas compris la nécessité de réaliser 40 maquettes et souhaite savoir si tous les projets devront disposer d'une maquette et pas uniquement le meilleur projet. M. Page lui répond que la maquette au 500^{ème} tient compte de l'intégration dans le voisinage. Chaque concurrent reçoit donc une maquette et y implante son projet. Le chiffre de 40 est une estimation. Mme Cotting s'étonne que le bureau reçoive une maquette avant d'être retenu. M. Page indique que la maquette est transmise lorsque l'inscription du bureau d'architecture a été acquittée. Le concours représente des dizaines d'heures par bureau, le rapport accompagnant le projet est un travail important. Mme Cotting trouve que les prix à donner aux concourants, soit CHF 175'000, sont très élevés.

M. Laurent Reynaud revient sur l'augmentation démographique et donc l'augmentation du nombre d'écopliers. Actuellement, il y a deux sites scolaires, presque deux et demi avec le projet en développement à Ependes. Il se demande si, à l'avenir, le terrain du Rialet pourrait aussi servir à la création de salles de classe pour réunir les élèves. M. le Syndic indique que cet aspect n'a pas été évalué. A l'heure actuelle, les projections d'accroissement de la population communale permettent d'estimer l'augmentation à 200 habitants de plus d'ici trois à quatre ans. Au-delà de ça, le développement va être limité par les PAL en force. Il est difficile d'estimer pour le futur. Il est cependant à relever que le Conseil communal actuel souhaite exploiter au mieux les deux sites scolaires actuels, avec des demi-sites à proximité des sites principaux, en fonction des besoins. M. le Syndic ajoute que le terrain du Rialet ne permettrait pas la construction d'une nouvelle école communale pour accueillir en un seul site la totalité des élèves du cercle scolaire actuel ou futur, le tout jouxtant la halle projetée.

M. le Syndic clôt la partie des questions et propose de passer au vote.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 300'000.- pour la phase de concours de projets de nouvelles infrastructures communales?

Pour : 82

Contre : 10

Abstention : 7

L'investissement prévoyant la phase de concours de projets de nouvelles infrastructures communales est donc approuvé à une grande majorité et M. le Syndic remercie l'Assemblée.

2.2 – COMPTE DE RÉSULTAT (FONCTIONNEMENT)

M. le Syndic propose de poursuivre avec la présentation du compte de résultat de la commune, c'est-à-dire du budget de fonctionnement 2024.

L'exercice de l'établissement d'un budget communal n'est pas simple et doit tenir compte d'une multitude de facteurs. Bien sûr, il y a les charges liées qui sont données, toujours à la dernière minute, par l'Etat et les autres associations supra-communales auxquelles la commune est affiliée. Mais il faut aussi tenir compte de plusieurs comptabilités intégrées telles que le cercle scolaire et l'AES. Ensuite, il y a tout le travail que la commune réalise dans le cadre des infrastructures et des services qu'elle fournit. Pour finir, il y a évidemment les ressources sur lesquelles elle estime pouvoir compter. C'est en fait là que se situe la complexité la plus élevée, car il est tout sauf simple d'évaluer les revenus fiscaux dont la commune disposera pour réaliser ses tâches. Sur ce point en particulier, le Conseil communal a souhaité avoir une approche prudente. En découlent ensuite des disponibilités avec lesquelles il faut travailler.

Comme déjà indiqué précédemment, le budget de fonctionnement a été mis à disposition sous les deux formes demandées par la nouvelle législation. Le bulletin communal intégrait les deux présentations et donnait un grand nombre de détails. Ce soir, l'exposé se basera sur la présentation par nature, celle-ci permettant de mieux identifier les éléments où la commune peut réellement prendre des décisions. Il est bien clair que le Conseil communal répondra volontiers à toutes les questions en lien avec les deux approches mentionnées.

La présentation par nature se concentre sur le type de charges et de produits en faisant abstraction des tâches communales auxquelles celles-ci sont attribuées. Les chapitres 30 à 39 regroupent les charges et ceux numérotés de 40 à 49 les produits. Ils sont classés par type.

Le chapitre « Charges de personnel » est probablement le moins ambiguë. Il regroupe tout simplement l'ensemble des coûts liés au personnel communal. Il s'agit non seulement du personnel de l'administration et de l'édilité, mais également de toutes les autres formes de rémunération que la commune accorde pour des tâches gérées par elle-même. Le chapitre inclut évidemment l'ensemble des charges patronales, les frais de formation et de perfectionnement, ainsi que les autres charges du personnel.

Ces charges de personnel augmentent de près de CHF 95'000.- pour s'établir à CHF 1'535'678.- Cette augmentation est principalement due à plusieurs engagements et adaptations de salaire dans les entités gérées par la commune, comme l'AES (environ CHF 60'000.-), mais également à la ventilation des tâches réalisées par l'équipe technique et l'affectation d'un montant en prévision d'un futur engagement pour compléter l'équipe administrative et de suivis de projets.

Le chapitre « Charges de biens, services et autres charges d'exploitation » représente en résumé l'ensemble des mandats et coûts matériels à la charge de la commune. Se trouvent ici par exemple les charges d'entretien des bâtiments communaux, le matériel de bureau, l'informatique, les télécommunications, les assurances, l'eau, l'énergie, le combustible, les locations de matériel et services, et l'affranchissement.

Pour ce chapitre, une nouvelle augmentation est visible, d'un peu plus de CHF 75'000.-, soit près de 3.6 %. Une nouvelle fois des coupes ont été effectuées en revoyant à la baisse certains frais pour l'administration communale, le législatif et pour la plupart des bâtiments administratifs, car un entretien moindre est planifié à très court terme. Cependant, ce qui induit l'augmentation de ce chapitre est tout simplement la hausse de toutes les formes d'énergie. Le chauffage, comme les frais d'électricité, prennent l'ascenseur et imposent de prévoir des coûts en augmentation. Pour preuve l'augmentation annoncé par Groupe E de presque 30%.

Le chapitre « Amortissement du patrimoine administratif » comptabilise les charges d'amortissement de tous les bâtiments du patrimoine administratif de la commune ainsi que des infrastructures routières, d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Ces charges correspondent aux exigences comptables de la nouvelle Loi sur les finances communales et ne peuvent pas être adaptées. La diminution de celles-ci d'environ CHF 34'000.- reflète une diminution de l'amortissement notamment en lien avec le patrimoine administratif.

Le chapitre « Charge financière » comptabilise les coûts des dettes de la commune, soit les intérêts payés pour les prêts qu'elle a obtenus auprès de différents établissements bancaires ou d'assurances. Les taux négociés ces dernières années étaient très favorables et sont suivis régulièrement. L'augmentation est principalement due à l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 » et le financement des projets routiers en phase de bouclage.

Le chapitre « Attributions aux fonds et financements spéciaux » renvoie aux chapitres sujets à un financement propre comme l'adduction d'eau, l'épuration et la gestion des déchets. Selon les charges et les produits attendus de ces différentes tâches communales, une attribution à la réserve de CHF 155'108.- est prévue globalement. Celle-ci ne concerne pas la gestion de déchets qui est encore partiellement financée par l'impôt ordinaire. La diminution de cette attribution provient principalement de la révision des produits liés à l'adduction d'eau et à l'épuration sur la base des éléments facturés en 2023.

Le chapitre « Charges de transfert » correspond de manière globale à l'ensemble des participations communales à des organisations supra-communales, cantonales ou fédérales, soit les fameuses charges liées. Leur augmentation constante est visible, d'un peu plus de CHF 343'000.- ou 5.93 %. Il s'agit là d'une augmentation importante, provenant pour plus de la moitié de charges en lien avec le Réseau Santé Sarine. Les raisons en sont principalement la prise en charge de frais financiers et de la charge d'amortissement des EMS des Chênes et du Manoir, repris par le Réseau ces dernières années. Les membres du Conseil communal représentent notre commune dans les Assemblées de délégués de toutes ces organisations et siègent quelques fois même au sein de Comités de direction. Ils portent une attention toute particulière lors de la présentation des budgets ou d'investissements. Ces aspects sont également discutés sur le plan régional afin d'avoir un poids plus important dans ces discussions. Ces charges représentent tout de même plus de 55,4% des dépenses de la commune. Si on y ajoute les amortissements obligatoires, ce pourcentage s'élève même à 63,2 %. Si l'on incorpore les charges financées par les taxes idoines, ce pourcentage dépasse même les 75%. C'est dire le peu de sujets couverts par l'impôt ordinaire sur lesquels le Conseil communal dispose d'une réelle influence.

Le total de toutes ces charges se monte à CHF 11'048'712.-, en augmentation de CHF 361'356.-. Ceci représente tout de même plus de 3.4% et ce n'est pas anodin. Comme évoqué, cette différence avec 2023 découle principalement de l'augmentation au niveau des charges liées, mais aussi des frais de chauffage et d'électricité des bâtiments communaux. Le Conseil communal a porté une attention toute particulière sur l'entretien de ces derniers comme sur les charges administratives en général.

M. le Syndic passe à la présentation des recettes de la commune. Comme pour les charges, elles sont classées par type. Le chapitre « Revenus fiscaux » enregistre l'évaluation des entrées fiscales pour l'année 2024. Utilisant comme référence les projections cantonales en y intégrant la situation actuelle des acomptes facturés, en traitant le tout avec beaucoup de prudence en tenant compte des exercices écoulés et ainsi que de la conjoncture, le Conseil communal a opté pour une approche vigilante. Ayant reçu la semaine dernière les statistiques fiscales 2021, ses estimations ne semblent pas diverger des chiffres du canton. En 2021, le rendement de l'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physique pour Bois-d'Amont a été calculé à environ CHF 5,08 millions contre une estimation pour 2024 inscrite à CHF 5,33

millions dans le budget, soit une évolution sur 3 ans de 1,56 % par année. Par rapport aux 3 % escomptés par l'Etat pour 2024, la projection communale est plutôt conforme, tout en restant prudente.

Le chapitre « Taxes » comptabilise les taxes perçues par la commune dans le cadre de ses tâches d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Ces montants correspondent aux tarifs applicables au travers des règlements communaux actuels. Ils évoluent positivement étant donné l'introduction de la nouvelle tarification des déchets. Cependant, cette évolution est faible car les revenus estimés sur les autres taxes ont été recalculés sur la base des éléments facturés en 2023.

Le chapitre « Revenus financiers » enregistre les produits engendrés par les locations des différents bâtiments et infrastructures communaux. Ils évoluent globalement positivement du fait de la réévaluation de certains loyers. Il intègre surtout un revenu de près de CHF 145'000.- découlant de la liquidation de la société coopérative Areinal dans laquelle la commune avait des parts. Un montant identique sera d'ailleurs comptabilisé sur l'exercice 2023 déjà. Un revenu extraordinaire qui donne une petite bouffée d'air frais sur ces deux années.

Le chapitre « Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux » comptabilise les prélèvements sur les réserves disponibles. Pour le budget 2024, les seuls prélèvements concernent l'entretien des forêts. Cette réserve enregistrait au 31 décembre 2022 un solde de CHF 248'041.-.

Le chapitre « Revenus de transferts » correspond aux revenus provenant de communes partenaires dans des associations gérées par Bois-d'Amont, à certaines subventions et aux versements liés à la péréquation financière. Cette dernière évolue favorablement pour l'année 2024 avec un revenu supérieur de près de CHF 53'000.-. Le solde de la différence provient de la propre participation communale aux frais liés au cercle scolaire et à l'AES, chapitre qui voit une évolution importante en 2024.

Le chapitre « Revenus extraordinaires » comptabilise essentiellement les prélèvements au fonds de réévaluation, lié au passage à MCH2 et à la revalorisation des actifs communaux. Il correspond au montant prévu pour 2023.

Le total des produits est estimé à CHF 10'666'590.-, soit environ CHF 526'000.- de plus que pour l'année 2023. Cette différence est principalement due à une estimation plus favorable des recettes fiscales, au revenu extraordinaire et à l'évolution de la péréquation financière mentionnés préalablement.

Avec un total des charges de CHF 11'048'712.- et un total des produits de CHF 10'666'590.-, le budget de fonctionnement 2024 de la commune de Bois-d'Amont soumis ce soir à l'Assemblée communale présente un excédent de charges de CHF 382'122.-. Ceci représente un déficit d'environ 3,46% par rapport au total des charges de la commune. Avec une fortune comptabilisée à fin 2022 à CHF 5'568'454.-, cet excédent de charges est parfaitement supportable. M. le Syndic clôt sa présentation et ouvre la discussion concernant les budgets des investissements et de fonctionnement 2024 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés.

Mme Claudia Cotting demande qui est la nouvelle directrice de l'AES. M. le Syndic lui répond qu'il s'agit de Mme Sophie Chassot.

Mme Claudia Cotting demande quel est le montant annuel du soutien à Arconciacum. M. le Syndic lui répond qu'il s'élève à CHF 5'000.- par année.

Mme Claudia Cotting revient sur les charges liées qui augmentent et rappelle que les exécutifs sont les acteurs de ces associations de communes. Elle peine à comprendre l'augmentation des coûts de 35% liée à la commission de gestion. M. le Syndic lui répond que la commune a uniquement, pour l'heure, reçu le chiffre des budgets avec une explication succincte. La séance de présentation des budgets aura lieu la semaine prochaine et c'est à cette occasion que les questions pourront être posées. Mme Cotting en conclut que l'Assemblée doit accepter une augmentation qui n'est pas définitive. M. le Syndic relève que la commune ne pourra que demander la réduction de ces coûts. Le Conseil communal a également la volonté d'écrire aux diverses associations intercommunales afin de disposer des budgets et des explications idoines plus tôt dans l'année.

Mme Claudia Cotting relève que le Service des curatelles va déménager à Marly, ce qui coûtera plus cher. Elle le regrette. M. le Syndic confirme que la place manquait au Mouret car le Service compte de plus en plus de professionnels, soit des curateurs et des collaborateurs administratifs.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions, M. le Syndic propose de passer au point suivant.

2.3 – RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Syndic invite Mme Estefania Miguez, présidente de la Commission financière, à donner lecture du rapport établi à l'attention de l'Assemblée communale concernant les budgets présentés ce soir :

« Dans le cadre de son mandat, la Commission financière vous fait part de son rapport sur le budget de fonctionnement 2024 présenté par le Conseil communal à la séance du lundi 13 novembre 2023. M. Gendre, Syndic, ainsi que le département des finances représenté par M. Didier Perrin, étaient présents et ont répondu à ses questions sur les différents chapitres du budget.

Pour un total de charges de CHF 11'048'712.00 et de produits de CHF 10'666'590.00, il en résulte un déficit de CHF 382'122.00. Ce déficit peut être absorbé par les fonds propres de la commune.

Concernant l'analyse du budget des investissements 2024, la Commission financière a examiné le budget des investissements 2024. Pour un total de charges d'investissement de CHF 2'458'000.00 et de produits de CHF 150'000.00, il en résulte un investissement net de CHF 2'308'000.00. Les investissements prévus ne dépassent pas les capacités financières de la commune.

Par conséquent, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2024. »

M. le Syndic remercie Mme Miguez et l'ensemble de la Commission pour leur disponibilité et flexibilité lors de la prise de connaissance et consultation des éléments mentionnés, ainsi que pour le travail dans le cadre du projet du Rialet.

Il remercie également M. Didier Perrin et Mme Isabelle Baechler pour leur travail dans l'établissement de ce budget communal.

2.4 – APPROBATION

M. le Syndic propose de passer au vote final et à l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements.

Acceptez-vous les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2024 de la commune de Bois-d'Amont ?

Pour : 93

Contre : 1

Abstention : 5

Les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2024 de la commune de Bois-d'Amont sont approuvés à une très large majorité et M. le Syndic remercie l'Assemblée.

3 – PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE 2025-2029

A la vue du budget des investissements soumis à l'Assemblée ce soir, le Conseil communal souhaite évoquer brièvement les éléments connus et planifiés à ce jour pour la période 2025-2029.

Une fois n'est pas coutume, M. le Syndic a décidé de présenter de manière complète la planification financière pour cette période dans le bulletin communal. Succinctement, il présente des dépenses réparties sur les années à venir et se focalise sur les infrastructures. On y retrouve à court terme :

- le remplacement du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel
- La suite d'un projet global d'assainissement énergétique des bâtiments communaux
- le déploiement d'un système de gestion électronique des documents
- la réfection de la route de Treyvaux et la mise en conformité des arrêts de bus s'y trouvant, dans le cadre d'un projet commun avec la commune de Treyvaux
- l'aménagement progressif des infrastructures nécessaires au projet du Rialet
- l'aménagement de plusieurs cheminements piétonniers au centre du village d'Ependes
- une nouvelle conduite d'eau pour le quartier Es Nès à Arconciel et la mise en séparatif du quartier du Pré du Château à Ependes
- enfin le grand projet en lien avec la mise en séparatif et la réalisation d'un bassin de rétention dans le secteur du Pré du Château à Ependes

La nouveauté est la mise à disposition de tous, au travers du bulletin, de la planification financière fonctionnelle pour la même période. Les habitants de Bois-d'Amont pouvaient également consulter tous les détails de cette dernière à l'administration et sur le site internet communal. Ce soir, M. le Syndic souhaite simplement rappeler que ces projections doivent être revues chaque année et qu'elles revêtent, pour la commune, une grande importance étant donné les projets indispensables qui ont été démarrés ce soir.

Ce que l'on peut observer, c'est que dans la mesure où les revenus de la commune restent stables et progressent uniformément sur la base de l'évolution démographique, les excédents de charges attendus devraient rester nettement en-dessous du seuil psychologique des 5%. Cette situation pourrait clairement encore s'améliorer, si par exemple les transferts immobiliers et les constructions poursuivent leur contribution substantielle aux revenus communaux comme durant les dernières années.

Ces planifications ont été soumises à titre intentionnel à la Commission financière et n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière. La détermination de l'Assemblée sur ce point n'est pas requise. Naturellement, le Conseil communal est à disposition pour en discuter hors Assemblée.

4 - INFORMATIONS ET DIVERS

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore transmettre quelques informations.

M. le Syndic relève que cela fait déjà un bon mois que la population a été invitée à participer de manière active à un test grandeur nature concernant la gestion de déchets. Il cède la parole à M. Marc Monney pour faire un premier bilan et donner quelques recommandations pour la suite.

M. Monney indique que les points de collectes rencontrent un succès inespéré, tout particulièrement celui d'Ependes, et surtout le samedi matin. La récolte du papier est un vrai problème et il faudra faire d'autres tests, à l'avenir, pour trouver une meilleure solution. Une autre nouveauté dans le domaine est la mise à disposition, à la déchetterie d'Arconciel, d'une benne compacteuse pour le papier. Cela limite le besoin de « jouer au Tetris » pour mettre un maximum de papier.

M. Monney relève toujours la présence de 5 à 10% de citoyens irrespectueux, qui pénalisent, par leur comportement, les autres utilisateurs honnêtes. Ils laissent leurs déchets devant les bennes lorsque celles-ci sont pleines et, étant donné que les points de collecte ne sont pas surveillés, il est difficile de leur en faire la remarque.

L'utilisation de l'éco-point d'Ependes est estimée à 100 personnes par jour, grâce à la mise en place de capteurs. En comparaison, celui d'Arconciel comptabilise 12 personnes par jour. La déchetterie d'Arconciel comptabilise le passage de 70 à 100 voitures par samedi matin, contre 20 à 40 voitures pour les ouvertures en soirée. Changer les habitudes prend du temps et l'utilisation de la déchetterie le mercredi soir est moindre.

M. Monney conclut en remerciant les citoyens pour le soutien, les encourage à l'utilisation des points de collecte et présente quelques photographies d'un usage inapproprié des points de collecte.

Mme Claudia Cotting souhaite savoir comment sont chiffrés les utilisateurs car elle n'a pas constaté la présence de surveillants. M. Monney lui répond qu'il y a des capteurs à l'entrée des points de collecte qui chiffrer les passages à l'aide d'un faisceau laser. Le nombre de passages est divisé par trois (une personne entre et sort, et fait parfois plusieurs aller et retour). Quant à la déchetterie, les surveillants comptent les véhicules.

Mme Claudia Cotting relève que l'utilisation de la déchetterie d'Arconciel le samedi matin se passe très bien et qu'il n'y a pas d'embouteillage. M. Monney indique que le personnel aide aux manœuvres parfois un peu compliquées. Cependant, il constate une augmentation des utilisateurs.

M. Pierre Roulin remercie les collaborateurs des déchetteries pour leur aide. Il a cependant un sentiment différent sur le nombre d'utilisateurs le samedi matin. Grâce aux points de collecte, il trouve la fréquentation en diminution le samedi vers 10h30.

M. Gabriel Thévoz indique que la cabine téléphonique d'Ependes est devenue un dépôt de vieux papier. Il suggère de la louer à M. Michel Riedo pour y mettre une sculpture.

M. le Syndic remercie M. Monney et donne d'ores et déjà rendez-vous aux citoyens le mardi 21 mai 2024, lendemain de la Pentecôte, pour l'Assemblée communale des comptes. Y seront présentés alors les comptes pour l'année en cours, probablement plusieurs investissements d'importance et les citoyens seront informés du déroulement du projet d'infrastructures communales et du concours.

Le Conseil communal n'a pour l'heure pas d'informations supplémentaires à transmettre. Dans le cadre des « Divers » de l'ordre du jour, aucune question ou demande particulière n'a été transmise. M. le Syndic prie une nouvelle fois les citoyens qui souhaitent prendre la parole de bien vouloir attendre le micro et d'indiquer leur nom avant de poser leur question.

Mme Claudia Cotting demande si le Conseil communal dispose d'un budget pour défrayer les bénévoles de Bois-d'Amont Solidaire. Elle apporte son aide à Senèdes et officie comme antenne de quartier de la Paroisse d'Ependes. Elle est fréquemment sollicitée pour transporter des personnes qui n'ont plus de permis, pour des rendez-vous chez le physiothérapeute, le coiffeur, pour une opération de cataracte. Elle fait ainsi énormément de déplacements. Elle souhaiterait être défrayée pour la benzine qui coûte cher.

Par ailleurs, Mme Cotting souhaite savoir ce que réalisent les personnes membres de la Commission Bois-d'Amont Solidaire.

Avant de donner la parole à sa collègue, Mme Patricia Horner, M. le Syndic remercie vivement Mme Cotting pour cette aide.

Mme Horner relève que la question du défraiement a été soulevée cette semaine et qu'une réflexion est menée. Elle remercie les antennes de quartier pour l'aide apportée pour la livraison des repas. La Commission se réunit 8 à 9 fois par année et tente de trouver des solutions au mieux pour les Seniors.

Mme Claudia Cotting relève que la buvette du terrain de football d'Arconciel a été financée par les communes. Elle a récemment participé à une manifestation organisée par l'Amicale des Cigales et le Club des Cents du Mouret, qui prévoyait un apéritif. Elle a pu assister à deux matchs au terrain de football à Arconciel, et aurait aimé pouvoir se réchauffer à la buvette entre les deux matchs. Elle relève que cette buvette est désormais gérée par des tenanciers portugais, contre lesquels Mme Cotting précise qu'elle n'a absolument aucun grief. Cependant, elle déplore que la buvette était privatisée pour un repas privé et que les spectateurs du match ont dû rester à l'extérieur. Elle demande que la commune interroge le club sur ce point. M. le Syndic prend note et des investigations seront menées.

Mme Claudia Cotting relève que c'est la deuxième fois que Mme Laetitia Weber prend le procès-verbal de l'Assemblée communale. Elle demande si la commune n'a plus de secrétaire. M. le Syndic répond que la secrétaire de ce soir est Mme Weber.

Mme Fabienne Tercier invite la population au prochain concert de l'Avent le 8 décembre à l'Eglise d'Ependes, suivi d'une raclette. M. le Syndic la remercie.

M. Laurent Reynaud relève que le trottoir le long de la route cantonale d'Arconciel, entre le chemin du Vuasoz et le centre du village, est mal déneigé. La neige s'amoncele entre le

passage du chasse-neige cantonal et le traitement par l'édilité communale. M. le Syndic indique qu'il est difficile de se coordonner avec le canton mais prend note de la remarque.

Mme Francine Sciboz relève qu'à la lecture du budget, M. le Syndic pourrait revoir sa position et accorder un budget de CHF 5 à 6'000.- pour défrayer les bénévoles de Bois-d'Amont Solidaire.

Mme Chantal Pasquier demande s'il y a plus d'informations sur le chlorothalonil dans l'eau de la commune, et son évolution. M. Monney lui indique qu'il ne va malheureusement pas disparaître si vite. Le GAME cherche et étudie diverses solutions, étant toujours en attente d'une décision du Tribunal fédéral pour le changement de la valeur limite de tolérance; selon la décision qui sera prise, l'eau du GAME pourrait contenir 3x trop de chlorothalonil. Une solution pourrait être la mise en place de filtres à charbon, ou une dilution de l'eau. Concernant cette dernière mesure, des investigations sont menées dans le Cousimbert pour trouver d'autres sources d'eau. L'autre sujet d'inquiétude actuel est la détection de PFAS, polluant présent dans la terre. Une analyse a été menée sur un terrain à Ependes par la Confédération. Des explications ont été demandées par le Conseil communal au Service de l'environnement cantonal et la raison de la présence de PFAS dans cette terre n'est pas connue. La bonne nouvelle reste qu'il n'y a pas de PFAS dans l'eau du GAME, pour le moment en tout cas.

Arrivé au terme de cette Assemblée communale, M. le Syndic remercie les participants au nom du Conseil communal. Il adresse également un merci particulier au personnel administratif, aux employés communaux, ainsi qu'aux personnes qui leur prêtent main forte. Un merci tout particulier est adressé aux hommes forts qui ont passé le weekend à déneiger et saler les trottoirs, places et chemins. Ils y sont retournés cet après-midi. Les remerciements vont également aux membres des Commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de la collectivité. C'est avec un très grand plaisir que la commune de Bois-d'Amont offre le verre de l'amitié qui sera servi à côté comme d'habitude.

M. le Syndic cède brièvement la parole à Saint-Nicolas qui adresse quelques mots aux citoyens.

Finalement, M. le Syndic souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et le meilleur pour l'année 2024 en son nom et au nom du Conseil communal. Il invite les citoyens à déposer les cartons de couleur lorsqu'ils quittent la salle.

L'Assemblée est levée à 22h30.

Patrick Gendre
Syndic

Laetitia Weber
Secrétaire remplaçante

Annexe : présentation PowerPoint